

la maison des aînés



vi || urbanne

la ville qui nous ressemble, la ville qui nous rassemble



la Maison des aînés est un espace de vie et de rencontres

le cœur du projet

informer et accompagner

La Maison des aînés est un nouvel équipement municipal dédié à l'accueil et à l'accompagnement des personnes âgées et de leurs familles. Ce lieu a été créé pour centraliser l'information, ce qui facilite les démarches et la recherche de renseignements. Tous les services municipaux concernés sont désormais installés dans ces locaux, qui accueillent également des permanences d'organismes extérieurs.

Au-delà d'un regroupement de services, la Maison des aînés est un espace de vie et de rencontres et un lieu-ressources pour les professionnels de l'action gériatrique.

Des réponses aux questions

Qui peut bénéficier du portage de repas ?
Comment fonctionne un foyer-logement ?
Où pratiquer le yoga ? Quelle organisation pour continuer à vivre chez soi ?... Toutes les questions trouvent une réponse sur place. Lorsque les sujets concernent d'autres partenaires, Conseil général notamment, les Villeurbannais sont orientés vers le service adéquat.





les services proposés

sur place seront regroupés :

Les services du Centre communal d'action sociale en lien avec les personnes âgées : portage de repas, soins à domicile, entrées en résidences.

Les services de l'Office villeurbannais des personnes âgées et des retraités : animation, soutien aux professionnels.

des permanences

pour compléter l'information

Des interlocuteurs extérieurs : des caisses de retraite, des clubs ou associations œuvrant dans le domaine de l'animation, de la prévention et de l'aide à domicile tiendront régulièrement des permanences.

Le Conseil des aînés, assemblée de réflexion sur la place des personnes âgées dans la société, se réunira à la Maison des aînés.



un co-pilotage

pour une direction commune

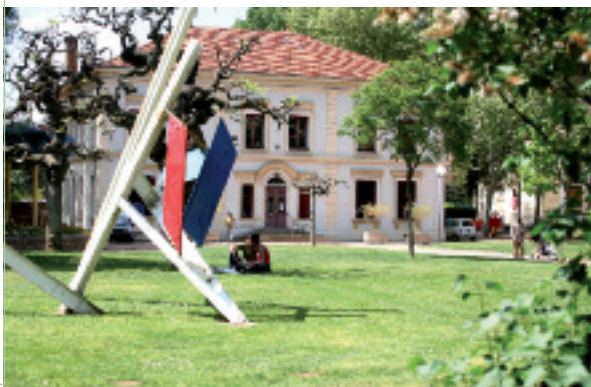
La Maison des aînés est pilotée par le CCAS (Centre communal d'action sociale) et l'Ovpar (Office villeurbannais des personnes âgées et des retraités).

Une charte

pour des valeurs partagées

Le CCAS et l'Ovpar ont élaboré une charte déclinant les valeurs et les engagements qui guident leur action : développer un accueil personnalisé, favoriser la coordination, écouter en toute confidentialité...

Les horaires : ouvert le lundi de 14 h à 17 h et du mardi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h (le vendredi fermeture à 16 h).
Accueil téléphonique le lundi de 10 h 30 à 12 h 30.



villeurbaine

Maison des aînés, 56 rue du 1^{er} mars 1943

(dans le parc des Droits de l'Homme)

69 100 Villeurbanne. Tél : 04 78 68 90 50

www.mairie-villeurbanne.fr